

La responsabilité pénale du chef d'entreprise de transport



Durée de la formation : 1 jour.

Type de formation : Perfectionnement

Référence : PCCT34

Description de la formation

Objectif :

Décoder la logique du droit pénal.

Appréhender les comportements qui engagent sa responsabilité pénale : une responsabilité transverse qui concerne les différents champs du droit.

Analyser les principaux « risques » diffus ou au contraire bien circonscrits.

Proposer des moyens à mettre en œuvre pour s'en prémunir.

Programme :

L'enjeu de la responsabilité pénale par distinction avec la responsabilité civile
Quel est le champ de la responsabilité pénale ?

Le chef d'entreprise est-il le seul à endosser cette responsabilité ?

Les actions quotidiennes qui exposent un transporteur à un risque pénal, et les moyens de s'en prémunir

- en tant que propriétaire d'un parc de véhicule et employeur des salariés
- en tant que donneur d'ordres à des affrétés.

Synthèse : les moyens de se prémunir du risque pénal, initier un Plan d'Actions

Validation :

Attestation de formation.

Pré-requis :

Aucun.